

C.H.S.C.T Newrest WL Montparnasse

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail



Information des salariés

Bases roulantes sécurisées

La direction Newrest Wagons-Lits a convoqué le 15 novembre les membres des CHSCT tout périmètre lors d'une réunion extra de coordination centrale des CHSCT, suite aux problèmes rencontrés par les commerciaux avec les nouvelles bases roulantes sécurisées, mise en place le 1^{er} septembre 2016.

*De nombreux accidents de travail ont été déclarés dans les différentes gares et les commerciaux ont pu constater que ce nouveau matériel apportait plus encore de pénibilité.
La direction Newrest ne le conteste pas.*

Ce nouveau matériel a été élaboré sans consultation des CHSCT et les membres n'ont été informés que dix jours avant l'arrivée de la première commande des 4500 bases à terme.

Aujourd'hui Newrest ne peut que constater l'échec de cette mise en place.

Le 20 octobre, 450 bases étaient HS et du 15 octobre au 15 novembre, deux techniciens Facilit'rail ont réparé 200 bases par semaine, soit 800 bases à ce jour (chiffres direction).

La direction nous a donc proposé de participer à un groupe de travail avec les membres du Chsct et deux commerciaux pour l'ensemble du périmètre afin "d'apporter des correctifs".

Les membres du CHSCT Montparnasse, gare de Lyon et gare de l'Est ont refusé catégoriquement cette proposition qui permet à l'entreprise de gagner du temps sans apporter de solutions immédiates au personnel commercial.

Newrest se moque de ses salariés en espérant adapter son personnel à un matériel non conforme, plutôt que d'adapter le matériel à l'utilisateur.

Après un an de réunion, elle nous proposera certainement des gants de manutention en guise de solution et vous dira que c'est en concertation avec les CHSCT.

Pour les membres du CHSCT Montparnasse, l'entreprise doit revoir sa copie.

Elle doit faire appel à un ergonome validé par la CRAMIF (Assurance maladie) pour développer un matériel conforme. L'ergonome, questionnera les commerciaux et ira à bord des TGV.

En attendant, nous demandons le retrait immédiat des bases sécurisées avant qu'un salarié Newrest ou Facilit'rail soit victime d'un accident grave.

Pour l'instant, Monsieur Benoit Vignon (tout nouveau directeur général Newrest WL) nous parle Food Cost (coût matière), plutôt que sécurité, hygiène et condition de travail.

Suite au verso...

Monsieur Benoit Vignon veut sécuriser sa marchandise mais pas ses salariés !

Rassurez-vous, nous sommes tenaces. La dernière grève a prouvé le ras-le-bol général et la solidarité du personnel tout périmètre. Solidarité qui nous permet de faire pression sur des gens qui ne pensent qu'au profit à court terme.

Une porte frigo qui ne ferme pas à cause d'une base qui ne rentre pas correctement, c'est dangereux et par conséquent il est préférable d'effectuer un droit de retrait.

Droit du salarié: Article L4131-1 du code du travail

- Le travailleur alerte immédiatement l'employeur de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que de toute déféctuosité qu'il constate dans les systèmes de protection.

Il peut se retirer d'une telle situation.

L'employeur ne peut demander au travailleur qui a fait usage de son droit de retrait de reprendre son activité dans une situation de travail où persiste un danger grave et imminent résultant notamment d'une déféctuosité du système de protection.

N'ayez pas d'état d'âme. Newrest ne nous respecte pas. Ce sont des "parasites" de passage qui profite de l'activité ferroviaire sans apporter de valeur ajoutée.

On vous dira qu'il faut penser aux clients, mais lorsque vous serez blessés, alors là on vous dira : "pourquoi as-tu ouvert ?"

En cas de doute, vous pouvez appeler le secrétaire du CHSCT au 06.87.57.66.97 ou sur chsctmorin@gmail.com.

Il est très important de déclarer un accident du travail en ayant un témoin (si possible le titulaire du train), car cela permet de constater les récurrences.

La pression existe pour tout le monde. Nous avons inscrit sur les procès-verbaux en réunion CHSCT tous les dysfonctionnements liés à l'activité. Nous avons également informé l'inspection du travail. En cas d'accident grave, les dirigeants Newrest ne pourront pas se défilier.

*Pour les syndicats
Les membres du CHSCT
Eric Cosson
Rémy Morin*

Paris, le 17 novembre 2016